SYNDICAT MIXTE du SCoT ROVALTAIN-Drôme-Ardèche

1, avenue de la Gare - Quartier de la Gare

26300 ALIXAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCOT ROVALTAIN Drôme-Ardèche

Le 11 décembre 2018 à 18H30 le Comité syndical s'est réuni à Chabeuil sous la présidence de Lionel BRARD Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames GENTIAL, JUNG, LAMBERT, MOURIER, ROSSI et Messieurs ANGELI, BANDE, BONNET, BRARD, BRET, BRUNET, CARDI, CHANTEPY, CHAUMONT, CHOVIN, DELOCHE, GAUTHIER, LARUE, PERTUSA, PRELON, REVOL, ROUVEYROL, SOULIGNAC, VALETTE, VALLON.

Pouvoirs: de Mme GIRARD à M. SOULIGNAC, de Mme THORAVAL à M. PRELON, de M. DARD à M. BRUNET, de M. DUBAY à M. BRET, de M. LUNEL à M. CARDI, de M. PRADELLE à M. BONNET, de M. ROLLAND à M. BRARD, de M. SIEGEL à M. REVOL.

Date de convocation 30 novembre 2018 - Nombre de délégués en exercice : 44 - Nombre de délégués présents : 25 Nombre de pouvoirs : 8

<u>Objet</u>: Conseil de développement – Convention de portage administratif par le syndicat

Considérant la délibération 17-38 du comité syndical approuvant la mise en place du Conseil de Développement du Grand Rovaltain commun aux trois EPCI et le portage dudit Conseil par le syndicat mixte,

Considérant la mise en place du Conseil de développement du Grand Rovaltain au cours du premier semestre 2018 ayant abouti à son installation par l'assemblée plénière du 19 juin 2018 avec 88 membres titulaires,

Considérant le règlement intérieur du Conseil, la mise en place de trois formations territoriales pour chacun des trois EPCI et l'élection du président et des membres du bureau approuvés par l'assemblée plénière du Conseil le 26 septembre 2018,

Considérant que la convention établie en 2017 doit être actualisée au regard de la mise en œuvre effective du Conseil et de ses instances,

Considérant que les trois EPCI du Grand Rovaltain s'apprêtent à délibérer pour confirmer le portage du Conseil par le syndicat,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

Entendu le rapport présenté par le vice-président,

LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir délibéré

Pour:

25 délégués dont 8 disposant d'un pouvoir et représentant 33 voix

Contre:

0

Abstention:

0

DECIDE,

- **D'approuver** le projet de convention actualisée de portage administratif du conseil de développement du Grand Rovaltain par le syndicat.
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération, notamment les conventions afférentes.

Ainsi fait et délibéré le 11 décembre 2018 et ont signé au registre tous les membres présents.

